



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du MERCREDI 10 AVRIL 2019

N°2019-48

L'an deux mille dix neuf et le lundi 14 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 8/10/2019

**Date d’Affichage** : 8/10/2019

**PRESENTS** : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,  
M. M. Alexandre FRESNEAU donne pouvoir à M. Loïc CHATILLON,  
Mme Stéphanie PENOT

**SECRÉTAIRE** : M. Francis CHEDOZEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

**Objet de la délibération** : Approbation de la Convention SPORT relative à l’Éclairage Extérieur des Espaces Loisirs et Sportifs par SOREGIES

Monsieur le Maire rappelle que SOREGIES effectue, par le biais d’une convention, les missions de dépannage et d’entretien des installations d’éclairage des espaces sportifs de la Commune par le biais de la convention VISION PLUS. Cette convention concerne entre autre, l’entretien du Parc Éclairage Public et la mission Sport.

Afin de continuer à bénéficier de cet entretien, il convient de signer une nouvelle convention Sport avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, pour une durée de 2 ans.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention ainsi que du choix retenu, à savoir, l’option de base.

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal à l’unanimité des présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces s’y rapportant.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 15 octobre 2019



Le Maire,

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20191015-D2019\_48-DE  
Regu le 17/10/2019